

INTERNATIONAL TECHNOLOGIE SELECTION
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au Capital de 362 317,65 euros
Siège Social : 14, rue Lincoln-75008 PARIS
RCS PARIS 444 599 740

RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 29 DECEMBRE 2006

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires afin de soumettre à votre approbation :

- l'apport en nature constitué par 2 083 parts sociales de la société ELECTRON ON LINE effectué au profit d'INTERNATIONAL TECHNOLOGIE SELECTION et augmentation de capital corrélative ;
- l'évaluation et la rémunération de cet apport.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture du rapport des commissaires aux apports, Madame Tita ZEITOUN et Monsieur Laurent ARROUASSE, désignés par ordonnance du Président de Madame la Président du Tribunal de Commerce de PARIS en date du 20 novembre 2006.

1. PROPOSITION D'APPROBATION DE L'APPORT EN NATURE CONSTITUEE PAR 2 083 PARTS SOCIALES DE LA SOCIETE ELECTRON ON LINE EFFECTUEE AU PROFIT DE LA SOCIETE PAR MESSIEURS PIERRE FALOVO, JOEL BELLAICHE, JOEL FAJERSTAIN ET FRANCK ROSSET ; APPROBATION DE L'EVALUATION ET DE LA REMUNERATION DE L'APPORT ; AUGMENTATION DU CAPITAL CORRELATIVE ET MODIFICATION DES STATUTS

Nous vous rappelons qu'au début du mois de novembre 2006 INTERNATIONAL TECHNOLOGIE SELECTION (ci-après « IT'S ») a conclu un accord avec les associés (ci-après « les Cédants » ou les « Apporteurs ») de la société ELECTRON ON LINE, actuellement sous forme de société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, dont le siège social est situé 31, avenue Charles de Gaulle-92200 NEUILLY SUR SEINE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 481 104 263 (ci-après « EOL »), en vue de l'acquisition par IT'S de l'intégralité des titres composant le capital d'EOL.

Cette opération serait réalisée pour partie par voie d'apport et pour partie par voie de cession des titres.

1.1 Motifs et but de l'opération

1.1.1 Intérêt de l'opération pour IT'S et ses actionnaires

Fondée en février 2005, EOL a largement contribué à faire de l'avertisseur radar INFORAD un succès commercial dans l'hexagone. Son réseau de revendeurs lui a permis de réaliser un chiffre d'affaires de 5,1 M€ et un résultat net de 413 K€ au 30 septembre 2006 (9 mois).

L'acquisition d'EOL sera réalisée avec l'implication totale de ses managers, Monsieur Pierre FALOVO, Gérant d'EOL, ayant d'ores et déjà été nommé en qualité de membre du Directoire d'IT'S début novembre 2006.

L'acquisition d'EOL s'inscrit pleinement dans la stratégie annoncée par IT'S lors de son admission sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA en octobre dernier : enrichir sa gamme de produits à forte marge à destination de nouveaux canaux de distribution.

De plus, nous pensons que cette opération est intéressante pour les actionnaires d'IT'S puisque elle permettrait à votre société de réaliser une opération d'acquisition d'une société ayant une activité complémentaire et bénéficiant d'un fort potentiel, dans des conditions raisonnables de valorisation.

L'acquisition projetée, rémunérée pour partie par émission d'actions et pour partie en cash, n'impliquerait, de surcroît, qu'une sortie de trésorerie limitée à l'acquisition du solde des titres composant le capital d'EOL qui ne font pas l'objet de l'Apport, tel que défini à l'article 1.3.1.

1.1.2 Intérêt de l'opération pour les associés d'EOL

L'opération permettra aux associés d'EOL, de devenir, actionnaires d'une société cotée sur le marché Alternext, marché régulé d'Euronext Paris SA, de participer au développement d'IT'S et de bénéficier de la liquidité du titre.

1.2 Liens préexistants entre les sociétés

1.2.1 Liens en capital

Il n'existe aucun lien en capital entre IT'S et EOL préalablement à la réalisation de l'opération envisagée.

1.2.2 Dirigeants ou associés communs

Monsieur Franck ROSSET, actionnaire d'IT'S et représentant de la Société EUROPEAN SALES GROWTH au Conseil de Surveillance de cette dernière, est associé d'EOL.

Monsieur Pierre FALOVO, gérant, a été nommé membre du Directoire d'IT'S par décision du Conseil de Surveillance du 8 novembre 2006.

1.3 Aspects juridiques de l'opération

1.3.1 Apport

IT'S a conclu, par acte sous seing privé en date du 23 novembre 2006, et par un avenant audit acte en date du 7 décembre 2006, un accord avec les associés d'EOL aux termes duquel ils ont indiqué à IT'S être disposés à lui apporter, sous la forme d'apport en nature régis par les dispositions de l'article L.225-147 du Code de Commerce, 2 083 parts sociales EOL représentant environ 66,66% du capital de ladite société (ci-après l'« Apport ») et réparties comme suit entre eux :

Apporteurs	Nombre de parts sociales EOL apportées	% du capital d'EOL
Pierre FALOVO	750	24%
Joël BELLAICHE	500	16%
Joël FAJERSTAIN	312	9,98%
Franck ROSSET	521	16,68%
TOTAL	2 083	66,66%

- *Evaluation de l'Apport*

IT'S et les Apporteurs sont convenus de valoriser l'Apport sur la base de la valorisation d'EOL, déterminée à l'occasion de la conclusion d'une lettre d'intention signée le 2 novembre 2006 établie sur la base d'une situation comptable d'EOL au 30 septembre 2006, savoir 6 000 000 € pour 100% du capital social, soit 1 920 € par titre.

La valeur totale de l'Apport ressort ainsi 3 999 360 €.

Une copie de la situation comptable d'EOL au 30 septembre 2006 (non certifiée) figure en **Annexe 1** au présent rapport.

L'évaluation de l'Apport a été réalisée selon une approche multicritères. Les critères suivants ont été retenus :

- les DCF ;
- les comparables boursiers ;
- les transactions comparables sur le marché.

a) Evaluation d'EOL par la méthode « des DCF »

Nous vous rappelons que cette méthode consiste à déterminer la valeur de l'actif économique pour actualisation des *cash flows* disponibles prévisionnels générés par cet actif.

Le tableau ci-après présente les hypothèses retenues :

Valorisation DCF	2006e	2007e	2008e	2009e	2010e	2011e	2012e	2013e	2014e	2015e
Chiffre d'affaires	8 466 067	15 835 159	23 752 739	29 453 396	32 398 735	34 666 647	37 093 312	39 689 844	42 468 133	45 440 902
croissance ca		87.04%	50.00%	24.00%	10.00%	7.00%	7.00%	7.00%	7.00%	7.00%
marge EBITDA	10.31%	18.65%	15.90%	15.90%	14.50%	10%	10%	10%	10%	10%
EBE	872 840	2 952 909	3 776 685	4 683 090	4 697 817	3 466 665	3 709 331	3 968 984	4 246 813	4 544 090
IMPOT NORMATIF	-290 918	-984 205	-1 258 769	-1 560 874	-1 565 782	-1 155 439	-1 236 320	-1 322 862	-1 415 463	-1 514 545
Variation BFR	-219 245	692 072	1 108 616	793 253	634 602	507 682	355 377	248 764	174 135	121 894
Cash flow opérationnel	801 168	1 276 633	1 409 301	2 328 963	2 497 432	1 803 543	2 117 634	2 397 358	2 657 216	2 907 651
Taux discount à l'infini	16%	16%	16%	16%	16%	16%	16%	16%	16%	16%
Discount	1.00	0.87	0.75	0.65	0.56	0.49	0.42	0.36	0.32	0.27
Free cash flow actualisé	801 168	1 105 310	1 056 427	1 511 530	1 403 349	877 439	891 988	874 297	839 017	794 885
somme des FCF actualisé 2006- 2015	10 155 409									
Valeur terminale	5 536 786									
Taux de croissance à l'infini	1%									
o/w perpetual discount rate	16%									
somme des FCF actualisé	10 155 409									
valeur terminale	5 536 786									
	15 692 195									

Selon cette méthode, la valorisation de EOL ressort à 15 692 195 €.

b) Evaluation d'EOL par la méthode « des comparables boursiers »

Nous vous rappelons que cette méthode est une méthode d'évaluation fondée sur la comparaison de l'entreprise avec des actifs ou des entreprises de même nature (activité, zone géographique). C'est une approche analogique, pragmatique dont le fondement mathématique est la règle de trois et le fondement conceptuel est la théorie des marchés à l'équilibre : l'équilibre des marchés permettant de situer la valeur d'une entreprise par rapport aux autres.

Sociétés	Capi au 01/09/2006	Dettes nettes 06	Valeur d'entreprise	CA 2005	CA 2006	CA 2007	Ebitda 05	Ebitda 06	Ebitda 07
Philips	32 896	239	33 135	30 395	32 476	33 993	3 276	3 365	3 849
Thomson SA	3 419	1 307	4 726	5 694	5 952	6 180	833	880	909
Samsung Electronics	78 205	-	5 483	46 718	48 535	54 082	10 667	11 065	12 938
Lg Electronics Inc	8 020	2 209	10 229	19 330	19 316	20 894	1 403	1 276	1 619
Research in Motion Ltd	11 937	-	739	1 613	2 110	2 605	525	651	800
Logitech International SA	3 251	-	263	1 499	1 636	1 873	195	203	235
TOM TOM	3 500	-	332	720	1 297	1 636	199	290	337
Garmin Ltd	7 956	-	282	803	1 285	1 639	298	431	480
Archos	336	-	43	103	163	260	8	13	24
Parrot	319	-	319	81	155	215	14	11	29

Sociétés	VE/Ebitda 05	VE/Ebitda 06	VE/Ebitda 07	VE/CA 05	VE/CA 06	VE/CA 07	PE 05	PE 06	PE 07
Philips	10.1	9.8	8.6	1.1	1.0	1.0	21.0	19.0	15.1
Thomson SA	5.7	5.4	5.2	0.8	0.8	0.8			
Samsung Electronics	6.8	6.6	5.6	1.6	1.5	1.3	13.9	10.9	8.6
Lg Electronics Inc	7.3	8.0	6.3	0.5	0.5	0.5	18.5	9.2	7.2
TOM TOM	15.9	10.9	9.4	4.4	2.4	1.9	23.8	17.1	14.4
Garmin Ltd	25.8	17.8	16.0	9.6	6.0	4.7	31.8	26.3	23.5
Parrot	23.3	29.8	11.0	3.9	2.1	1.5	41.4	23.3	15.9
<i>Moyenne</i>	<i>13.6</i>	<i>12.6</i>	<i>8.9</i>	<i>3.1</i>	<i>2.0</i>	<i>1.7</i>	<i>25.1</i>	<i>17.6</i>	<i>14.1</i>
<i>Mediane</i>	<i>10.1</i>	<i>9.8</i>	<i>8.6</i>	<i>1.6</i>	<i>1.5</i>	<i>1.3</i>	<i>22.4</i>	<i>18.1</i>	<i>14.8</i>

Application avec la mediane

EOL (K€)	2005	2006	2007	Coefficient de pertinence
CA	1 657	8 466	15 835	
<i>Valo par les VE/CA</i>	<i>2 580</i>	<i>12 685</i>	<i>21 293</i>	20%
EBITDA	63	873	2 953	
<i>Valo par les VE/Ebitda</i>	<i>640.6</i>	<i>8 596.9</i>	<i>25 422.6</i>	45%
Rnet	46.7	572.6	1 950.7	
<i>Valo par les PE</i>	<i>1 045.8</i>	<i>10 335.9</i>	<i>28 772.6</i>	35%
<i>Moyenne pondérée</i>	<i>1 170.2</i>	<i>10 023.2</i>	<i>25 769.2</i>	100%
<i>Pondération des exercices</i>	<i>60%</i>	<i>25%</i>	<i>15%</i>	100%
	7 073			

Selon cette méthode la valorisation d'EOL ressort à 7 073 000 euros.

c) Evaluation d'EOL par la méthode des transactions comparables

Cette méthode consiste à évaluer EOL sur la base des multiples constitués lors de transactions comparables.

Une transaction comparable a pu être identifiée :

Le 11 octobre 2006, le groupe japonais Hitachi a acquis son compatriote Clarion, spécialisée dans l'électronique automobile (autoradios équipés de systèmes de navigation GPS). Les directions des deux entreprises se sont entendues sur un montant de 55,7 milliards de yens (soit 371 millions d'euros). Hitachi, déjà actionnaire de Clarion depuis 2004, va acquérir les parts restantes (sa participation s'élève actuellement à 14% du capital). Il compte racheter les titres au prix de 230 yens, soit avec une prime d'environ 50% par rapport au cours actuel.

Avec cette acquisition, le groupe nippon se diversifie sur une activité en forte croissance. Clarion a réalisé un bénéfice net de 5,86 milliards de yens (39 millions d'euros) sur l'exercice clos le 31 mars 2006, soit 14,7% de croissance.

		2005	2006	2007
	CA EOL	1 657	8 400	15 000
	RN EOL	46,70	572,60	1 950
PE Hitachi (371/39)	9,51	444	5 447	18 550
Pondération exercice		5%	80%	15%
Application PE pondéré		22,21	4 357,63	2 782,50
Valo EOL		7 212,00		
Décote		25%		
Valo après décote		5 409,00		

Selon cette méthode, la valorisation d'EOL ressort à 7 212 000 €.

d) Méthodes non retenues

Les méthodes suivantes n'ont pas été retenues :

- Méthode de « l'actif net comptable et de l'actif net réévalué » :
Compte tenu de l'activité de distribution d'EOL, cette méthode n'a pas été considérée comme pertinente.
- Méthode de « l'Economic Value Added (EVA) » :
Compte tenu de l'actif essentiellement immatériel d'EOL, cette méthode a été écartée.
- Méthode du « dividende » :
Compte tenu de la jeunesse d'EOL, cette méthode n'a pas été retenue.

e) Synthèse

La synthèse de la valorisation d'EOL ci-dessous résulte des tableaux figurant ci-dessus :

En K€	EOL	PONDERATION	Valorisation
VALORISATION DCF	15 692	55%	7 061
VALORISATION COMPARABLES BOURSIERS	7 073	20%	5 659
VALORISATION TRANSACTION	7 212	25%	5 409
moyenne	9 993	100%	6 043

Il a été convenu d'évaluer EOL sur la base de la moyenne pondérée de ces trois méthodes arrondie à 6 000 000 euros.

Nous vous rappelons à titre d'information la valorisation d'IT'S (Prospectus d'introduction sur le marché Alternext visé par l'AMF).

En M €	ITS	Valorisation après décote
Valorisation DCF	14.20	10.9
Valorisation comparables boursiers	15.26	10.1
Moyenne	14.73	10.50

- **Rémunération de l'Apport**

La rémunération de l'Apport effectué par les Apporteurs donnerait lieu à la création, à leur profit, d'actions nouvelles IT'S qui leur seraient intégralement attribuées dans les conditions ci-après.

La valeur des actions IT'S retenue pour rémunérer les Apporteurs a été arrêtée sur la base d'une valorisation d'IT'S déterminée en retenant le cours de bourse de l'action IT'S lors de son introduction sur le marché ALTERNEXT en octobre 2006.

La valorisation d'IT'S ressort donc à 2 euros par action IT'S (ci-après la « Valeur d'une Action IT'S »).

En rémunération de leur Apport, les Apporteurs recevraient un nombre d'actions ordinaires IT'S de 0,05 euro de valeur nominale chacune, émises au prix de 2 euros par action, soit avec une prime d'émission de 1,95 euro par action, correspondant à la Valeur de l'Apport divisée par la Valeur d'une Action IT'S retenue dans le cadre de cette opération, soit 1 999 680 actions IT'S représentant 21,63% du capital après réalisation de l'Apport.

En conséquence, nous vous proposons d'augmenter le capital social d'IT'S d'un montant de 99 984 euros par la création de 1 999 680 actions nouvelles de 0,05 euro de nominal chacune, attribuées et réparties comme suit entre les Apporteurs :

Apporteurs	Nombre de parts sociales EOL apportées	Nombre d'actions IT'S émises en rémunération
Pierre FALOVO	750	720 000
Joël BELLAICHE	500	480 000
Joël FAJERSTAIN	312	299 520
Franck ROSSET	521	500 160
TOTAL	2 083	1 999 680

Les 1 999 680 actions nouvelles IT'S ainsi émises seraient entièrement assimilées aux 7 246 353 actions existantes et jouiraient des mêmes droits (notamment en ce qui concerne les dividendes) tout en supportant les mêmes charges.

Si cette opération est approuvée, les 1 999 680 actions nouvelles IT'S :

- seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la Société et porteront jouissance à compter du 1^{er} Janvier 2006 ;
- feront l'objet d'une demande d'inscription à la cote du Marché Alternext d'Euronext Paris SA, sur la même ligne de cotation que les actions existantes ;
- seront négociables à compter de la date de la présente assemblée conformément aux dispositions de l'article L.228-10 du Code de Commerce.

La différence entre la Valeur de l'Apport et l'augmentation de capital d'IT'S, soit 3 899 376 euros, représentera la prime d'apport.

Cette prime d'apport, sur laquelle porteront les droits de tous les actionnaires anciens et nouveaux d'IT'S, sera inscrite à un compte spécial des capitaux propres d'IT'S et pourra recevoir toute affectation conforme aux règles en vigueur et aux statuts d'IT'S décidée par la présente assemblée.

A cet effet, nous vous proposons d'autoriser le Directoire, s'il le juge utile, à imputer sur ladite prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par cette augmentation de capital.

- ***Modification corrélative des statuts de la Société***

Si les conditions de réalisation de l'Apport e à la Société sont approuvées, il conviendra de modifier comme suit les articles 6 et 7 des statuts :

Article 6-Capital social

« Le capital social est fixé à la somme de quatre cent soixante deux mille trois cent un euros et soixante cinq centimes (462 301,65 €), divisé en neuf millions deux cent quarante six mille trente trois (9 246 033) actions de cinq centimes d'euro (0,05€) de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie. »

Article 7-Apports

L'article 7 est complété comme suit :

4. Aux termes d'un traité d'apport en date du 23 novembre 2006 et d'un avenant audit traité en date du 7 décembre 2006, approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 29 décembre 2006, Messieurs Pierre FALOVO, Joël BELLAICHE, Joël FAJERSTAIN et Franck ROSSET ont fait apport à la société de 2083 parts sociales de la société EOL. En contrepartie de cet apport, il a été attribué :

- *à Monsieur Pierre FALOVO 720 000 actions nouvelles de 0,05 euro de nominal chacune, entièrement libérées, émises au prix de 2 euros par action, soit avec une prime d'émission de 1,95 euro par action ;*
- *à Monsieur Joël BELLAICHE 480 000 actions nouvelles de 0,05 euro de nominal chacune, entièrement libérées, émises au prix de 2 euros par action, soit avec une prime d'émission de 1,95 euro par action, ;*
- *à Monsieur Joël FAJERSTAIN 299 520 actions nouvelles de 0,05 euro de nominal chacune, entièrement libérées, émises au prix de 2 euros par action, soit avec une prime d'émission de 1,95 euro par action ;*
- *à Monsieur Franck ROSSET 500 160 actions nouvelles de 0,05 euro de nominal chacune, entièrement libérées, émises au prix de 2 euros par action, soit avec une prime d'émission de 1,95 euro par action. »*

La différence entre la valeur de l'apport s'élevant à 3 999 360 euros, et le montant de l'augmentation de capital de la société d'un montant de 99 984 euros, soit la somme de 3 899 376 euros, a été inscrite au passif du bilan de la Société à un compte prime d'apport.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 29 décembre 2006 a donc augmenté le capital social de la Société d'un montant de 99 984 euros et l'a porté ainsi de 362 317,65 euros à 462 301,65 euros par l'émission, en rémunération des apports consentis par chacun des Apporteurs à la Société, de 1 999 680 actions nouvelles de 0,05 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

- ***Incidence de la création des actions d'apport sur la situation de l'actionnaire***

Nous vous présentons ci-après un tableau faisant ressortir l'incidence de l'opération sur la quote-part dans les capitaux propres par action au 30 juin 2006 pour un actionnaire détenant une action IT'S :

Capital social	362 317,65 euros
Nombre d'actions	7 246 353
Capitaux propres au 30/06/06	167 404 euros
Equivalent par action	0,02 euro
Montant de l'augmentation de capital	99 984 euros
Nombre d'actions nouvelles	1 999 680
Prime d'apport	3 899 376 euros
Capitaux propres pro-forma après apport ⁽¹⁾	4 166 764 euros
Nombre d'actions après augmentation de capital	9 246 033
Equivalent par action	0,45 euro

⁽¹⁾ Avant imputation des frais liés à l'opération

L'incidence théorique de la présente augmentation de capital sur la valeur boursière de l'action, telle qu'elle résulte de la moyenne des 20 séances de bourse précédant le 20 novembre 2006, est la suivante :

nombre d'actions avant augmentation de capital	7 246 353
moyenne des vingt séances	1,816 euros
capitalisation boursière	13 159 377,04 euros
nombre d'actions après augmentation de capital	9 246 033
capitalisation boursière pro-forma après apport	16 790 795,92 euros
cours théorique après augmentation de capital	2,317euros

Incidence sur la participation dans le capital d'un actionnaire

Un actionnaire de la société détenant actuellement 1% du capital social, soit 72 464 actions de 0,05 euro de valeur nominale, verrait sa part dans le capital final évoluer de la façon suivante :

	% du capital	Nombre total d'actions
Avant opération	1,00%	7 246 353
Après opération	0,78%	9 246 033

Incidence sur les droits de vote détenus par un actionnaire

Un actionnaire de la Société détenant actuellement 1% des droits de vote, soit 72 464 droits de vote, verrait le nombre de ses droits de vote évoluer de la façon suivante :

	% droits de vote	Nombre total de droits de vote
Avant opération	1,00	7 246 353
Après opération	0,78 %	9 246 033

1.3.2. Cession

Sous la condition de l'approbation définitive de votre part de l'apport de 2 083 parts sociales EOL par les Apporteurs, objet du présent rapport, il a été convenu que ces derniers céderaient ensemble à IT'S, en pleine propriété, les 1 042 titres qu'ils détiennent dans le capital d'EOL correspondant au solde des titres non apportés à IT'S (soit 33,33% du capital d'EOL) permettant ainsi à votre société de prendre le contrôle total du capital de la société EOL.

IT'S ayant demandé la transformation de EOL en société par actions simplifiée, dans l'hypothèse où cette transformation interviendrait avant la cession, celle-ci porterait alors sur des actions.

Les conditions de valorisation de ces 1 042 titres sont identiques à celles retenues pour les 2 083 parts sociales apportées.

La valeur totale des titres cédés ressort à 2 000 640 €.

1.4 Autres modalités de l'opération

1.4.1. Complément de Prix

IT'S s'est engagée à verser aux Cédants, dans les 6 mois de la clôture de l'exercice 2007 un complément de prix à condition que le résultat net d'EOL au 31 décembre 2007 soit supérieur à 1 000 000 €.

Ce complément de prix sera égal à 3 fois le montant du résultat net au dessus de 1 000 000 € de l'exercice clos le 31 décembre 2007 dans la limite d'un plafond de 15 000 000 €.

Il sera rémunéré pour partie en numéraire et pour partie en actions nouvelles d'IT'S dans les proportions de la Cession et de l'Apport, soit 1/3 en numéraire et 2/3 en actions nouvelles IT'S à mettre sur nouvelle décision de votre assemblée.

Concernant la partie de la rémunération en actions IT'S, la Société s'est engagée irrévocablement à convoquer une assemblée générale pour statuer sur celle-ci au plus tard le 30 juin 2008.

La valeur des actions nouvelles IT'S retenue dans le cadre de leur émission en rémunération du complément de prix correspondra à la moyenne des cours de bourse de l'action IT'S constatés sur Alternext au cours des 6 derniers mois de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Le règlement du complément de prix aux Cédants sera conditionné à leur présence effective au sein d'EOL à la clôture de l'exercice 2007.

1.4.2 Garantie d'actif et de passif

Une convention de garantie d'actif et de passif concernant EOL sera signée entre les Cédants et IT'S, au plus tard à la date de l'assemblée générale devant approuver l'Apport.

1.4.3 Engagement de conservation des actions IT'S par les Apporteurs

Les Apporteurs se sont engagés envers IT'S à conserver un certain temps une partie des actions IT'S qu'ils recevront en rémunération de l'Apport.

Les modalités de ce *lock-up* sont présentées dans le tableau suivant :

Apporteurs	Nb d'Actions IT'S reçues	Nb d'Actions IT'S cessibles dès leur attribution	Nb d'Actions IT'S cessibles à compter du 29/12/2007	Nb d'Actions IT'S cessibles à compter du 29/12/2008	Nb d'Actions IT'S cessibles à compter du 29/12/2009
Pierre FALOVO	720 000	0	240 000	480 000	720 000
Joël BELLAICHE	480 000	0	160 000	320 000	480 000
Joël FAJERSTAIN	299 520	0	99 840	199 680	299 520
Franck ROSSET	500 160	0	166 720	333 440	500 160
Total	1 999 680	0	666 560	1 333 120	1 999 680

2. MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS

Le chiffre d'affaires du premier semestre s'établit à 2,8 M€ en retrait par rapport à la même période de 2005. Comme l'ensemble des acteurs du marché de l'électronique grand public, IT'S a subi l'effet « Coupe du Monde », qui a orienté les achats vers les écrans plats au détriment des autres produits.

Toutefois, IT'S confirme sur cette période sa position de n°2 en France derrière Philips sur le marché du lecteur DVD portable et de n°1 des réseaux de distribution spécialisée (ventes en valeur : source GFK).

Cette performance s'explique par la stratégie de marque adoptée par la société qui l'a amenée à se positionner sur les produits innovants à forte valeur ajoutée et à rester absente du segment des produits d'entrée de gamme qui ont constitué la majorité des ventes sur le marché.

Compte tenu de la saisonnalité des ventes, IT'S réalise traditionnellement la majeure partie de son chiffre d'affaires au cours du second semestre. L'activité devrait s'améliorer sensiblement en fin d'année.

Anticipant la maturité du marché des lecteurs DVD portables, IT'S a mis en œuvre une politique de diversification de sa gamme de produits nomades innovants. A cet effet, elle a engagé au cours du premier semestre des dépenses visant au renforcement de ses moyens humains et marketing affectant le résultat semestriel.

IT'S a ainsi créé les conditions nécessaires à la commercialisation de ses nouveaux produits Origami (ultra mobile PC) et DVD GPS qui constituent de véritables relais de croissance pour la marque.

Les renseignements que nous venons de vous donner et ceux qui figurent dans le rapport des commissaires aux apports, vous permettront de prendre des décisions qui nous paraissent conformes à vos intérêts. Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont présentées.

Le Directoire

Annexe 1 :

Situation comptable d'EOL au 30 septembre 2006 (non certifiée)

Compte de résultat

€	30/09/2006	31/12/2005
Chiffre d'affaires	5 126 084	1 657 281
Achats de marchandises	4 234 661	1 148 987
Variation de stocks	-489 609	0
Marge brute	1 381 032	508 294
Autres achats charges externes	671 462	352 252
Impôts et taxes	16 649	5 652
Charges de personnel	280 770	87 162
Dotation aux amortissements	11 300	3 537
Autres perdus et charges	0	-106
Résultat d'exploitation	400 851	59 797
Résultat financier	3 048	1 720
Résultat exceptionnel	-1 819	-71
Résultat net avant impôts	402 080	61 446

Bilan

ACTIF €	30/09/2006			31/12/2005	PASSIF €	30/09/2006	31/12/2005
	Brut	Amortissements Provisions	Net				
Immobilisations incorporelles	585	59	526		Capital	50 000	8000
Immobilisations corporelles	83 350	14 776	68 574	57 095	Réserve légale	800	
Immobilisations financières	23 307		23 307	6 307	Report à nouveau	3 886	
Immobilisations	107 242	14 835	92 407	63 402	Résultat de l'exercice	402 080	46685
Marchandises	489 609		489 609		Capitaux propres	456 766	54 685
Avances et acomptes	0		0		Dettes fournisseurs	1 938 844	593 083
Clients	1 464 630		1 464 630	243 630	TVA	472 468	
Produits à recevoir	21 775		21 775		Autres charges sociales et fiscales	85 900	74 701
Prêt	20 000		20 000		Dettes sur immobilisations	2 152	8 898
Autres	17 574		17 574	87 968	Autres dettes	9 954	155 304
Sicav	454 964		454 964	251 725			
Disponibilités	387 533		387 533	239 946			
Charges constatées d'avance	17 592		17 592	0			
Total actif	2 980 919	14 835	2 966 084	886 671	Total passif	2 966 084	886 671